



Droit de garder la voiture ???

Par **xenaaa92**, le **29/01/2008** à **21:36**

bonjour je connais une personne qui divorce et qui a deux enfants , ils etaient marié sous le régime de la communauté , quand ils étaient ensemble ils ont acheté une voiture à leur fils de 21 ans l'époque pour remplacer celle avec laquelle il avait eu un accident , et les parents avaient dit que ça serait son noel et son anniversaire , mais maintenant le mari réclame la moitié de cette voiture et la carte grise et au nom de fils le père a t il le droit de réclamer la moitié de la voiture et peut il demander à la récupérer??

et les deux enfants sont dans la maison avec leur mère et ne travaillent pas , est ce que cela peut lui causer du tort sachant qu'ils ne travaillent pas et que lui veut vendre la maison et réclame les 2/3 de la somme

Merci de me répondre assez c'est urgent

Ps : j'aurais d'autres questions à poser par la suite